

Relevé de décisions du Président

Expéditeur : Fanny Mezaguer (fanny.mezaguer@yahoo.com)

À : jmfoucher@ccejr.org

Cc : laelia.martin@ccejr.org

Date : mardi 4 avril 2023 à 07:34 UTC+2

Bonjour madame Martin, monsieur le Président,

Voici mes quelques questions sur les dernières décisions :

Décision n° 21/2023 portant renouvellement de l'adhésion à l'Union des Maires de l'Essonne pour l'année 2023 pour un montant de cotisation de 600,00 € TTC

Question : pouvons-nous connaître ce à quoi donne droit cette adhésion ? J'y ai vu notamment des offres d'emplois émanant de communes de notre territoire, la CC en fait elle de même ? Sinon, quel usage en faisons-nous ?

Décision n° 22/2023 portant attribution de l'accord-cadre à bons de commande n° 2022-PAFCS-0004 portant sur la maintenance préventive et curative du matériel électroménager de la CCEJR à la société CUISINES EQUIPEMENTS, pour une durée de 12 mois, reconductible 3 fois 12 mois et pour un montant maximum de 150 000 € HT sur tout la durée de l'accord cadre

Question : la décision 82/2022 faisait état du lot N°2 de cet accord cadre portant sur la fourniture et l'installation d'équipements.... Cette décision 22/2023 porte sur la maintenance des fournitures acquises, si je comprends bien. Cette somme de 150K€ sur 4 années me semble énorme, mais peut-être n'est-ce pas le cas. Pouvez-vous nous donner plus de détails ?

Décision n° 23/2023 portant souscription d'une ligne de trésorerie de 1.000.000 € avec la Caisse d'Epargne

Question : il s'agit certainement d'une ligne de trésorerie sur une somme déjà empruntée. Mais à quel taux (1,38%) ?

Décision n° 24/2023 portant attribution d'un marché public portant sur la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un réseau d'eaux usées et de la lagune de Chauffour-lès-Etréchy à la société InVARR pour un montant de 19 450,00 € HT, pour une durée prévisionnelle de 15 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage et prenant fin à la réception des travaux

Question : Cette somme risque t-elle d'être dépassée ou s'agit-il d'un montant maximum ?

Décision n° 25/2023 portant approbation d'une convention portant subvention pour le déploiement du service « Mobi Roue » par le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

Question : N/A - sauf peut-être à nous mettre à disposition ladite convention.

Décision n° 26/2023 portant acte constitutif pour la création d'une régie de recettes et d'avances pour les produits des recettes du service Aménagement du Territoire (RR68115)

Question : il me semble que c'est la première fois que j'entends parler de régie de recette sur notre territoire. A ce titre, pouvez-vous nous expliquer de quelles recettes il sera question (peut-être celles liées au dispositif Mobi Roue) ?

Merci pour vos réponses

Vous souhaitant une agréable journée

Sincères salutations,

Fanny Mezaguer